



FEDERATION AERONAUTIQUE LUXEMBOURGEOISE
MEMBRE DE LA FEDERATION AERONAUTIQUE INTERNATIONALE (F. A. I.)
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF FONDÉE EN 1909
Sous le Haut Patronage de S.A.R. Louis de Nassau, Prince de Luxembourg

Rapport de la réunion du Conseil d'Administration

du lundi 12 décembre 2022 à 19:30h

à la salle de réunion de la Maison des Sports (COSL).

Présences :

Engel Fränk	président
Mattiussi Erny	1 ^{er} vice-président
Weber Arny	2 ^{ème} vice-président
Lorang Jean	trésorier
Weber JC	secrétaire général
Bosseler Marc	administrateur
Ewerling Marc	administrateur
Stieber Armand	administrateur
Talon Cyrial	visiteur

Excusés :

Lecuit Carlo	administrateur
--------------	----------------

Absents :

Eschette Claude	administrateur
Ostrowski Roy	administrateur

Ordre du jour :

1. Ratification du rapport de la réunion du CA du 17 octobre 2022

Le rapport est ratifié sans commentaires ni corrections.

2. Relation avec ministères et administrations.

- Règlement Aéromodélisme :

A, Stieber fait rapport sur l'avancement actuel du dossier. Le problème des hauteurs/sol au-dessus des terrains d'aéromodélisme n'est pas encore réglé en raison

- de l'absence de la confirmation de la DAC d'accepter une hauteur/sol de 300m pour tous les terrains, sauf Mersch,
- de la discussion en cours au sujet de la hauteur/sol du terrain à Mersch.

Stieber informe que la certification française pour les drones de plus de 25 kg sera acceptée par la DAC. Erny Mattiussi se porte volontaire pour obtenir la qualification française qui lui permettra de certifier les engins de plus de 25 kg au Luxembourg.

- Règlement Parachutisme :

Le président confirme qu'il interviendra auprès du Conseil d'État après les vacances de Noël pour essayer d'accélérer la procédure légale.



- Com. Consultative Aéroport Findel
Ràs.

3. Exploitation ELNT

JC Weber informe que le président de la Commission d'Exploitation, M. Manuel Costa du Ministère des Sports, entend organiser une réunion de la Com. Ex. fin décembre à la Commune de Winseler, avec une visite des lieux à Noertrange. La date de la réunion sera communiquée dès que reçue.

- Problèmes végétations invasive sur piste :
 - Le sujet sera abordé au cours de la réunion de la Com. Ex. Le CA fait cependant remarquer au CPL qu'il vaudrait mieux prendre régulièrement soin de la maintenance de la végétation dès que la croissance l'exige.
- Demandes de subsides CPL :
 - La demande de subside pour la révision du moteur de l'avion largeur du CPL sera introduite auprès des Ministres du Sport et du Tourisme le 14 décembre.
 - La demande d'exonération pour les accises sur l'essence n'est pas retenue et ne sera donc pas introduite auprès du Ministère des Finances.

Marc Bosseler demande où on en est avec le projet de convention CLVV-FAL / Ministère des Sports. JC Weber informe qu'il n'a pas de nouvelles à ce sujet et qu'il mettra ce sujet à l'ordre du Jour de la prochaine réunion qu'il aura avec M. Costa. Marc Bosseler informe qu'il reste en attente de la confirmation de la Commission d'Acquisition pour les compromis de vente des terrains acquis à Useldange. Il les fera parvenir à la FAL dès réception.

4. Rapport Finances et cotisations 2022 (Jean Lorang)

- Situation cotisations 2022
 - Toutes les cotisations sont réglées, sauf CAGDL et Aéro Club Dudelange.
- Présentation des projets d'aide au développement
 - Les projets 2022 retenus n'ont pas encore été réalisés et sont reportés à 2023
- Continuation du programme d'aide au développement en 2023
 - Le programme est reconduit en 2023 avec une enveloppe budgétaire de 15.000,- €. La Commission Sportive est chargée de promouvoir le programme.

5. Ordre du Mérite – Appel de candidatures

Erny Mattiussi informe que l'Aéro Club Dudelange prépare une nomination.

6. AG 2023 – Dates et Lieux

L'Assemblée Générale ordinaire 2023 aura lieu le samedi 1^{er} avril 2023 à 17h00 à Useldange. La salle des fêtes est réservée. À la suite de l'AG, la FAL invitera les participants à un dîner amical au Restaurant « Péitche Lauer » à Useldange.

7. Révision des Statuts 2020 / 2023

Suite à une discussion des statuts et des différentes options qui pourraient résulter des discussions ayant eu lieu lors de la Conférence des Membres du 17 novembre, le président suggère de modifier les statuts de sorte à les rendre plus adaptées aux réalités. Un projet de modification des statuts, qui devra comprendre les modifications non déposées de 2020, sera présenté au Bureau début janvier avec les caractéristiques suivantes :

- Seuls les membres du Bureau seront élus par AG.
- Le CA de la FAL sera composé de délégués des membres associés et affiliés de la FAL. Le nombre maxi des administrateurs ainsi délégués sera égal au nombre des membres associés et affiliés de la FAL. Il n'y aura plus d'élections pour les administrateurs.
- La Commission Sportive est abolie. Le 2^{ème} vice-président garde la charge de gérer les missions de la Commission Sportive.

Afin de motiver les membres à déléguer des personnes prêtes à contribuer au développement de la FAL, une information détaillant toutes les missions au sein de la FAL sera envoyée aux membres début janvier.

8. Rapport Commission Sportive / Champions Nationaux

Pas de rapport disponible. Les membres du CA étaient présents à la réunion de la CS.

9. Divers

- À la suite de la dissolution du membre FPV NATION, son président Roy Ostrowski a présenté la démission de ce membre au Bureau. Dont acte.
- À la suite d'un article paru dans le LW du 5 décembre (classification comme patrimoine immobilier national de la buvette du lac de Weiswampach), il est suggéré de demander à Pol Holweck de participer à une réunion d'information dans le but de déterminer si une action de classification de l'aérodrome de Noertrange ou/et de son club-house est opportune. Carlo Lecuit contactera Pol Holweck.
- Le calendrier des réunions du Bureau et du CA en 2023 a été publié.

14/12/22

JC Weber, secrétaire général



Luxemburger Wort du 5 décembre 2022 (page 10)

„Wir sind schockiert über das Vorhaben der Ministerin“

Die Buvette du Lac soll als nationales
Kulturerbe von Immobilien klassiert
werden. Der Gemeinderat
Weiswampach wehrt sich dagegen



Die Buvette du Lac wurde Mitte der 1970er-Jahre erbaut und befindet sich mittlerweile in
desolatem Zustand. Foto: Nico Muller